

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR
Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

5

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **26 JUIN 2026**

Objet de la délibération :

**CLÔTURE FINANCIERE
DEFINITIVE**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **22 (suite au décès soudain
d'un administrateur)**

Présents : Thierry ALBERTINI, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE,
Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Marc ESPONDA, Patrick
EVEILLEAU, Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN,
Christophe REGIMBEAU

Bruno BAIXE, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Christian BRIEL, ayant donné pouvoir à P EVEILLEAU
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à J GHIO
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à J GHIO

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Delphine
GROSSO, Marc LAURIOL, Jacques PEYROT

Représentants du CSE excusés : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Mme BAILLY (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Il convient de se prononcer sur la clôture financière définitive de 4 opérations d'investissement, dont la réception est prononcée.

La clôture définitive ne peut intervenir que lorsque toutes les dépenses sont réglées et toutes les recettes encaissées. Il y a donc toujours un délai important entre la fin des travaux et la comptabilisation de la dernière dépense ou recette.

La clôture financière définitive permet de déterminer, au vu du plan de financement définitif, la part de fonds propres restant à la charge de l'organisme (coût définitif – emprunts – subventions = fonds propres) ou la part de surfinancement à rembourser par anticipation.

Il vous est donc demandé :

1. d'approuver la clôture financière définitive de l'opération indiquée sur le tableau joint en annexe, lequel fait apparaître :
 - le prix de revient définitif
 - les emprunts encaissés
 - les subventions encaissées
 - la part de fonds propres
 - ou la part de surfinancement
2. de décider des fonds propres utilisés pour ces opérations qui s'élèvent à 3 231 211.10 Euros. Conformément aux prescriptions comptables en vigueur, il conviendra de passer sur l'exercice 2026, pour ce montant, l'écriture comptable suivante :
 - débit compte 10688180 « Réserves Diverses SIEG hors OFS » (Ecriture non budgétaire)
 - crédit compte 10671800 « Excédents d'exploitations affectés à l'investissement SIEG hors OFS » (Ecriture budgétaire)

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération

Le Président,

Thierry ALBERTINI